

LE PRÉVENIU.

SAVAGE, ENG.

LES PRINCIPES, ET NON LES HOMMES.

Vol. 1

MONTREAL, MERCREDI MATIN, 30 JUIN 1841.

Nos. 3.

POESIE.

A M. DE RESSEQUIER.

Non, cette suave harmonie
Qui compte et caresse les sens,
Poète, n'est pas mon génie;
Tu m'emballes de ton encens !

Je ne suis que la folle brise
Qui court sur la plaine et les bois,
Souffle d'air que chaque herbe brise
Et qui, par lui-même, est sans voix.

Mais s'il rencontre, dans l'enceinte
Des vieux temples aux vents ouverts,
Près de l'autel la harpe sainte,
On entend de divers concerts.

Je suis cette haleine qui joue
Sur la harpe à l'accord dormant.
Est-ce donc la brise qu'on loue,
Ou l'harmonieux instrument ?

Je suis le doigt et toi le livre ;
Mon cœur te révèle le tien
Mais chaque note qui t'enivre,
C'est ton encens et non le mien.

Ton cœur sonore de poète
Est semblable à ces armes d'or
Où la moindre aumône qu'on jette
Résonne comme un grand trésor !

Des fleurs qu'à nos lyres tu donnes,
Nous ne prenons que la moitié,
Mais les roses de nos couronnes
Tu les parfumes d'amitié !

A. DE LAMARTINE.

TRIBUNAUX.

LES CREPES ET LES PROVERBES.—Chaque maison est ornée d'un individu mâle ou femelle habitant le rez-de-chaussée et qui, sous la dénomination de portier et de concierge, se fait loger et chauffer, se fait payer, se fait donner des étrennes, le tout sous prétexte d'être à votre service; tandis qu'au contraire vous avez en lui un tyran, et le plus dangereux, le plus puissant de tous. Les tyrans ont pu forcer bien des honnêtes gens à coucher en prison, les portiers au contraire vous font coucher en plein air; je soutiens que la prison est préférable.

Mais les locataires, comme les peuples, sont sujets à la révolte, et c'est ce qui fait que Mme vouve Grognet se trouve devant le tribunal de simple police.

Elle a pour diadème un énorme bonnet qui triple le volume de sa tête et sous les barbes duquel s'allongent les papillotes d'un tour monstrueux. Elle a de cinquante à quatre-vingts ans. Elle tient à la main une cuillère de bois toute neuve, que probablement elle vient d'acheter et qu'elle agite majestueusement. Quant à ses vêtements, qui paraissent être d'un âge respectable, ils sont tous confondus dans une couleur commune qui tire sur le brun, une couleur de fumée.

Le président, à la prévenue.—En votre qualité de concierge, vous devez savoir mieux que personne qu'il est défendu de jeter quelque chose par les fenêtres.

La veuve Grognet, exaspérée.—Allez, allez, continuez--vociférez contre moi--tuez-moi--traînez-moi dans la boue: ça m'est bien égal, et je ne dis qu'une chose, c'est que "bonne renommée vaut mieux que cinq Turcs dorés." (Rire général.)

Le président.—Soyez plus honnête, et répondez

catégoriquement. Vous êtes ici par le fait d'une plainte portée par un locataire de votre maison.

La prévenue.—Tiens! est-ce que c'est ma faute, moi, si ma crêpe a été tacher le sien, de crêpe?

Le président.—Expliquez-nous cela et soyez brève.

La prévenue.—Certainement que je l'expliquerai, et je vais vous dire toute comme ça c'est passé--- D'abord (je prends du commencement) vous savez, comme dit le proverbe: "Comme on fait son lit, on se couche---"

Le président.—Si vous continuez ainsi, je vais vous prier de vous taire.

La prévenue.—Au fait, v'là ce que c'est: si bien que c'était Mi-Carême; j'avais du monde, et nous faisons des crêpes dans ma loge, qui est, sauf votre respect, placée à l'entour-sol... si bien que v'là le p'fit Médée; le neveu de la bouchère, qui m'dit: Mame Grognet, sans vous commander, j'peux-t-y-t'en faire eune?--- V'là qu'il prend la pâte, v'là qu'il veut faire sauter sa crêpe comme qui dirait en l'air-histoire de la retourner: brrrrr! v'là-t-y pas la gueuse de crêpe qui saute par la fenêtre dans la rue, et qui va retrouver l'autre crêpe que M. Nalgis avait à son chapeau--- si bien que je lui dis: Ah! monsieur Nalgis, vous avez trop de crêpes comme ça?--- Il a fait semblant de rire, le sournois; et puis v'là-t-il pas qu'il vient me traduire dans les tribunaux et me faire avoir des mots avec la chose nicipale--- On a bien raison de dire: "Il n'y a pierrot que l'eau qui dort."

Nalgis.—Mère Grognet, il y avait une heure que je frappais... ça vous fera veiller davantage à votre porte!

Le tribunal condamne le prévenu à six francs d'amende.

La mère Grognet se retirant.—C'est égal, on ne m'y repincera pas: "Chaque échaudé craint l'eau froide---" C'est bon, c'est bon monsieur Nalgis, vous me le paierez! laissons faire le temps: "Le temps, on dit, le temps est un grand-maigre!---"

VARIETES.

UN BIENFAITEUR A BON MARCHE.

Un homme fort riche se délassé des travaux qu'il ne fait guère à la chambre et de ceux qu'il fait faire à son argent, par des amours cachées; modeste, il n'a pas la prétention d'être aimé tout-à-fait pour ses avantages extérieurs. Il ne peut pas, comme César, donner un royaume à la femme qu'il aime; il n'a pas de royaume, et s'il en avait un, il ne le donnerait pas, il le prêterait plutôt à 15 pour cent.

La belle, un de ces jours derniers, était en conversation avec un rival heureux de son bienfaiteur, lorsque tout-à-coup la sonnette se fait entendre. C'est lui! M. de *** se trouble. N'aie pas peur, mon-ami, je l'ai bientôt renvoyé: j'ai un moyen.

On cache l'ami dans un cabinet. Le bienfaiteur arrive: "J'ai sonné bien long-temps, dit-il."

"J'étais occupée à mettre en ordre des mémoires: je dois à tout le monde, vous êtes un horrible avare, vous ne me donnez rien, je suis dans la misère."

—Mais, ma bonne.

—J'attends des fournisseurs, des créanciers.

—Mais---

—Tenez, allez vous-en, je ne peux pas supporter votre présence. Allez-vous-en, vous reviendrez demain.

Le bienfaiteur s'en va. En sortant, il laisse clandestinement sur la cheminée un billet de mille francs. La belle ne s'en aperçoit pas et le reconduit, pour être plus certaine de son départ.

M. de *** qui a vu le geste, sort de sa cachette, voit le billet de mille francs et le met dans sa poche.

—Comment, mon cher ange, dit-il à la déesse, tu es gênée, et tu ne m'en dis rien; tu me caches tes chagrins, à moi qui serais si heureux de les effacer; mais c'est mal, c'est très mal. Comment, tu ne pouvais pas me dire: j'ai besoin d'argent. Tiens, j'ai là un billet de mille francs, je veux que tu le prennes; je ne te pardonnerai qu'à cette condition.

La belle hésite, sans s'exposer cependant à être prise au mot. M. de *** insiste, fait accepter le billet de mille francs de son rival, et s'échappe pour aller conter l'anecdote au foyer de l'Opéra.

UN SUICIDE.

Les journaux de Paris ont rapporté les circonstances tragiques de la double mort d'un jeune homme de vingt et un ans, M. Henry Cocural-Dorcy, et d'une demoiselle Quesada-Soleda, Espagnole de naissance, et âgée seulement de seize ans.

Voici comment les faits, inexactement reproduits, sont aujourd'hui rétablis par le père du malheureux Henry, M. Cocural-Dorcy, honorable négociant:

La mort de son infortuné fils et de la jeune insensée qui a partagé son sort, est le résultat d'un de ces déplorables suicides dont une auberge de Montmorency vit un exemple il y a quelques années. Egarés par une passion désordonnée, l'imagination exaltée par de pernicieuses lectures, le jeune Henry Dorcy et la malheureuse Quesada-Soleda avaient résolu de se donner la mort; et c'est d'une main ferme et assurée qu'au moment de mettre à exécution son fatal projet, le jeune homme écrivait la lettre suivante à son père:

Paris, 9 avril 1841.

"Pardonne-moi, mon bon-père, le chagrin que je vais te causer à la réception de cette lettre: l'amour, le sentiment frénétique plutôt que j'éprouve pour une jeune Espagnole, nommée Quesada-Soleda; la crainte de la voir passer dans les bras d'un autre, ce qui arriverait si je remplissais tes intentions, sont l'unique cause de ce que nous avons résolu de faire. Juge de la violence de mes sentiments pour Soleda, puisque avant-hier j'ai manqué de me battre en duel avec un rival."

"La lecture de cette lettre sera si douloureuse pour toi, que je veux l'abrégier autant que possible. Je dois peu de chose; ainsi cette considération n'entre pour rien dans ma détermination: 125 fr. à M. Aimé, plus un pantalon, la façon d'un autre et un gilet; 100 fr. à un ami, dont je donne l'adresse; 125 fr. à M. Féron, et 50 à mon bon papa; peu de chose à l'hôtel."

"Je pars avec Soleda pour un monde meilleur probablement, et où nous vivrons l'un pour l'autre--- Quel plus grand bonheur que celui de mourir de la main d'une amie!---

"Nous mourons l'un pour l'autre et l'un par l'autre---"

"Adieu, mon bon-père, pardonne-moi encore une fois."
Cette lettre, cachetée d'un cachet de cire rouge aux armes et au chiffre de la jeune fille, fut mise à la poste une heure seulement du fatal projet qu'elle annonçait.

HORRIBLE DRAME: La semaine dernière, les environs de Steubenville, en Virginie, ont été mis en émoi par un événement des plus tragiques. Deux étrangers, mari et femme, voyageaient de compagnie, lorsque, à deux milles de Steubenville, une querelle s'éleva entre eux. Des injures ils en vinrent aux coups; et enfin, le mari tira un rasoir de sa poche et coupa la gorge de sa compagne, qui mourut instantanément. Puis ce malheureux essaya de se tuer aussi avec le même instrument, après s'être mutilé sans succès, il employa ce qui lui restait de force et de désespoir pour se pendre à un arbre avec son mouchoir. Une petite fille, qui se trouvait avec eux, et qui fut le seul témoin de ce drame affreux, a dit que les deux victimes étaient mariées depuis deux ans. Cette enfant, qui était née d'un premier mariage de la malheureuse femme, a reproduit avec calme et indifférence les détails de cette scène de meurtre.

Un statisticien vient d'établir, d'une manière très-évidente, qu'il meurt sur le globe une personne par seconde; 60 par minute; 3,600 par heure; 86,400 par jour; 31,536,000 par année de 365 jours. Voici quelles sont les bases de son calcul:

Il suppose la terre peuplée d'un milliard d'habitants, dont la vie moyenne, ainsi qu'il est établi par les tables de mortalité commune, est de 33 ans; chaque année devant 31,536,000 individus, le milliard se trouve réellement absorbé, en 33 ans.

Or, le chiffre de 31,536,000 individus étant celui des 31,536,000 secondes qui composent l'année, c'est donc un individu qui meurt par seconde, à quelques légères fractions près, comme peuvent voir ceux qui vérifieront.

LE PHOENIX.

les chiffres. Il n'y a qu'une objection à faire, c'est que les statistiques générales ne donnent à la terre qu'une population de 800 millions d'habitans, ce qui ferait une différence d'un cinquième.

LE PHOENIX.

MONTREAL, MERCREDI 30 JUIN 1841.

Le discours d'ouverture paraît avoir provoqué une désapprobation générale, et très forte de la part de la presse libérale. Il ne pouvait guères, en effet, y avoir, deux opinions sur ce document, qui, nous le disons à regret, ne rappelle que trop, au style près, les fameuses harangues de quelques-uns de nos ci-devant gouverneurs. Ce discours peut se résumer en deux mots: égoïsme, intérêt.

Cependant il faut être de bon compte: il faut avouer, à la louange de son auteur, qu'il n'a pas porté le cynisme jusqu'à afficher ouvertement dans les termes du moins, que son administration soit basée sur la fraude et la fourberie; une pareille injure ne pouvait échapper qu'à la rusticité de quelque organe; mais la rouerie politique, pour n'être pas avouée dans la forme, n'en perce pas moins au fond. C'est ce dont demeurera convaincu tout homme pensant, pour peu qu'il soit au courant des faits et dices du présent gouverneur.

La première question qu'il aborde est celle relative à l'arrestation de McLeod dans l'Etat de N York, comme si cette affaire était du ressort de son gouvernement. Faisant ensuite allusion aux réductions et aux changemens survenus dans le département des postes, il recommande les travaux publics, c'est-à-dire les routes, les canaux, etc., comme le premier et le plus importants des sujets dont doit s'occuper une Législature dans la position actuelle des affaires; il annonce qu'on pourra avoir un million et demi, à être emprunté de la maison Baring et Cie., par le gouvernement métropolitain, sur la garantie du trésor anglais; mais cette somme, on ne l'aura qu'en tant que nous serons de bons enfans et laisserons tous les employés bien payés, jouir tranquillement et impunément de leurs gros salaires et de leurs omnipotences; c'est une condition sine qua non. Cependant il ne faut pas oublier que le ministre, qui promet d'en faire la proposition au Parlement, peut changer d'un jour à l'autre; que le Parlement lui-même, si la demande lui en est jamais faite, peut fort bien la rejeter, ou l'accorder à des conditions qui rendront le cadeau onéreux; que les hostilités avec la Chine sont recommencées; qu'une guerre plus formidable peut éclater subitement avec les Etats-Unis. Dans aucun de ces cas, que devient donc la promesse d'un million et demi? La province ne se trouve-t-elle pas d'ailleurs déjà, et par le seul fait du Haut-Canada, grevée d'une dette énorme? Faudra-t'il encore payer les intérêts du million et demi? C'est ce que Lord Sydenham ne daigne pas nous apprendre. En attendant on nous taxe comme si nous devions un jour les payer.

L'émigration, les municipalités, l'éducation et le budget attirent ensuite successivement un moment l'attention de Lord Sydenham, et c'est vraiment amusant de voir avec quelle assurance il demande la co-opération de la Chambre d'Assemblée, sur toutes les mesures qu'il daignera bien lui communiquer relativement aux finances! Ce langage devait rappeler aux Membres tout l'amertume de la réserve de l'initiative des mesures financières en faveur de l'Exécutif; mais Lord Sydenham, en homme de calcul, savait trop bien apprécier l'avantage de la liste civile, pour ne pas leur faire sentir tout le poids de son autorité sur ce chapitre. Aussi dit-on que, parmi les tribuns assemblés, ceux-là seuls pour qui on avait doré la pillule parurent s'ils l'avaler de bonne grâce.

Voilà tous les sujets dont parle le Gouverneur dans son discours d'ouverture du premier Parlement-Uni, qu'il termine pourtant par quelques phrases ronflantes exprimant ses ardents desirs de voir son œuvre couronnée de succès. D'ailleurs pas un mot sur les réformes, dont le besoin se fait tant sentir! pas un mot des nombreux griefs qui abîment le pays! On ne daigne pas même faire l'allusion la moins indirecte au Gouvernement Responsable! Le simulacre d'élections dont toute la province a été scandalisée dans plusieurs de ses districts, les violences, les meurtres atroces qui y ont été commis, tout cela était au-dessous de la considération du premier magistrat du pays. Que sont la franchise élective et la liberté individuelle auprès des travaux publics et de la liste civile!

Le chapitre premier du programme Sydenham méritait qu'on y revienne un instant, à cause de la pré-éminence qu'on lui donne sur tant d'autres sujets de législation dont l'immense importance absorbe tous les esprits et qui sont directement du ressort de notre Législature, tandis que l'affaire McLeod ne l'est pas. Sans doute, nous ne contestons pas au chef d'un état constitutionnel, fut-ce une colonie, le devoir de consulter les représentants et le droit de leur faire des suggestions relativement à un événement dans les suites, s'il en a jamais de bien sérieuses, et sous quelque point de vue qu'on les envisage,

nous affecterions nécessairement d'une manière ou d'une autre. Mais il ne faut pas perdre de vue que tout ce qu'on peut faire à ce sujet ne doit avoir que le caractère d'une simple relation, entre la métropole, d'une part, et la colonie, de l'autre; car, tout ce qui ne serait plus sévèrement renfermé dans cette limite, ou pécherait contre le droit des gens, ou serait une usurpation de pouvoir. Hors de là, nous n'avons pas plus le droit de nous mêler de cette affaire, — dans l'hypothèse de notre constitution, — que l'Irlande au nom et pour le compte de l'Irlande, cette autre dépendance de l'Angleterre.

Indépendamment de ces considérations, l'inopportunité de l'intervention de Lord Sydenham est, du reste, évidente. Le gouvernement métropolitain, qui s'est réservé l'autorité exclusive de traiter ces nos affaires extérieures, est seul en rapport avec le gouvernement Américain. Peut-être qu'à l'heure où Lord Sydenham adressait sa malencontreuse faufaronnade à l'Assemblée, les négociations entre les deux gouvernemens prenaient-elles une tournure tout-à-fait pacifique. La prudence exigeait donc d'attendre patiemment le résultat du problème. Il eût toujours été assez temps d'y penser en cas de guerre; s'en mêler plus tôt, c'était risquer de rendre la paix impossible. Il n'y a donc que dans le cas où l'affaire fût parvenue à cette phase, qu'on eût été justifiable d'en faire le sujet d'une proposition parlementaire. La perspective d'une guerre ne paraît pas avoir eu d'influence sur ce chapitre de la harangue. Cela est d'autant plus fâcheux que si, le prenant au sérieux et se trouvant tout-à-coup inoculée de la fièvre qui l'a dicté, la Chambre d'Assemblée allait y répondre par une chaleureuse tirade, ce qui paraît devoir, en toute probabilité, se réduire en fumée, pourrait bien, pour le coup, prendre une tournure plus sérieuse. Il est vrai pourtant de dire que la position qu'a prise l'Angleterre ne s'en trouverait nullement affectée, le gouvernement Américain ne lui a encore rendu aucune satisfaction, le sujet britannique réclamé étant toujours sous les verrous; mais l'opinion publique aux Etats-Unis, que cette affaire intéresse et excite au plus haut degré, pourrait se fortifier de toute l'indignité des menaces qu'on ferait, et brusquer le dénouement. A cela, on peut, il est vrai, répondre que l'Angleterre est en mesure de ne point ménager les susceptibilités; oui, mais ce n'est pas elle qui cherche maintenant à les froisser, ce n'est que Lord Sydenham. Puis, l'effusion de sang, les énormes sacrifices, les maux incalculables ne sont-ils pas des raisons suffisantes pour faire craindre de provoquer une guerre inconsidérée? Laissons donc l'affaire McLeod entre les mains des gouvernemens qui ont qualité pour en connaître. Les autorités inférieures qui, pouvant et devant s'abstenir de toucher cette plaie, essaient néanmoins de l'irriter davantage en la froissant, assument sur elles une terrible responsabilité. Qu'on prenne garde qu'une intervention intempestive ne devienne une pierre d'achoppement pour les deux gouvernemens en négociations. On ne peut s'expliquer cette étourderie de Lord Sydenham qu'en supposant qu'il a cru devoir commencer par effrayer la loyauté des Membres, pour en tirer meilleur parti et leur arracher un vote de confiance.

ETRE FORCÉ D'ÊTRE AVEUGLÉMENT AUX CAPRICES DE SES MAÎTRES, VOILA LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT RESPONSABLE AUQUEL ON PEUT S'ATTENDRE EN CANADA.

Il s'est encore tenu plusieurs autres assemblées à Kingston au sujet de l'élection de cet endroit. L'opinion populaire ne manifestait hautement contre le Secrétaire du Gouverneur, S. B. Harrison, et tout le monde paraissait être unanime à demander la nomination de M. Forsyth. Mais on dit qu'une députation attendait ce monsieur, pour lui exposer l'extrême inconvenance pour ne pas dire la témérité qu'il y a eue de venir de l'avant en opposition à l'homme du choix de Son Excellence, l'Hon. S. B. Harrison, son Secrétaire, Conseiller Exécutif, Membre du Ministère Provincial, un des partisans du nouveau système de Gouvernement Responsable, de concert avec MM. Ogden, Day, Draper, Dely, Sullivan, Killaly et tout le reste du Ministère, et l'on dit de plus qu'à cette occasion, M. Forsyth donna comme son opinion que vu que le siège du gouvernement n'était pas encore entièrement fixé, il valait mieux, pour les habitans de Kingston, ne pas s'opposer au désir exprimé par Lord Sydenham, et souffrir en conséquence l'élection de son protégé, M. le Secrétaire Harrison. En vérité il faut avouer que Lord Sydenham est un homme insinuant. S'il avait seulement le don de fendre la pierre, comme il a celui d'ouvrir les cœurs, ce serait un homme sans égal.

Nous devons accuser la réception d'un joli petit Journal qui a pour titre: "Life at the Springs." (la vie aux Sources), et dont nous nous proposons de dire quelques chose dans notre prochain numéro. Ce Journal a remplacé le Spring Mercury qui se publiait aux Sources de Calédonia.

PROCEDES LEGISLATIFS.

[SUITE.]

Kingston, Samedi le 19 Juin.

Mr. Ogden était d'opinion qu'il valait mieux soumettre les résolutions à la considération des Membres, et proposa que le Comité se levât, fit son rapport et obtint la permission de siéger encore le lendemain. Les Membres de l'administration étaient prêts de procéder de suite à la discussion, mais il ne voulait pas presser d'autres Membres sans préparation et sans des copies imprimées des résolutions.

Le Colonel Prince dit que le discours était si clair, qu'il n'exigeait point qu'on en publiât un rélis. — Il croyait qu'il valait mieux y répondre de suite et l'approuver ou le désapprouver immédiatement.

M. Hincks ne désirait pas retarder d'avantage la discussion mais comme les Messieurs du Trésor avaient manqué à leur devoir en proposant leurs discours, on devait donner du temps afin que personne fût pris par surprise.

M. Ogden était d'opinion que le représentant d'Essex ne devait pas s'opposer au délai.

M. Buchanan désirait savoir si, dans le cas d'un vote de manque de confiance, les Membres de l'exécutif se joindraient à l'administration, excepté si le Parlement était dissous? Ou si dans le cas où ils admettraient le principe de retenir leurs sièges, il ne pourraient pas obtenir une majorité? Il faisait cette question pour savoir comment le pays allait être gouverné.

M. Draper, en réponse, fit un long discours, dont la substance était: — Que Lord Sydenham avaient reçu des instructions pour administrer le gouvernement en conformité aux desirs et aux intérêts bien compris du peuple. — (gnère l'a-t-il fait? Ed.) et que, si les autres moyens ne réussissaient pas, il fallait avoir recours à la dissolution du Parlement. Que si cela ne suffisait pas, alors le gouverneur serait obligé de résigner sa charge.

Nous n'appelons nullement ceci un système de gouvernement responsable; car en supposant même que la Chambre se déclarât opposée à aucune des mesures de Lord Sydenham il a le pouvoir de la dissoudre. On peut appeler ceci du nom un Gouvernement Responsable; mais c'est au fonds un système qu'on ne peut mettre en pratique. Comment la Législature peut elle être indépendante de l'Exécutif, si l'on a recours à de semblables moyens.

Nous apprenons par notre correspondant de Kingston, que la Chambre s'est assemblée Lundi, à 1 heures p. m., et que les débats qui suivent y ont eu lieu:

M. Moffat présenta trois requêtes de la part du Bureau du Commerce de Montréal, pour changer les lois qui concernent l'intérêt sur l'argent; pour allouer l'intérêt sur les comptes courants, et pour rappeler les lois qui imposent des amendes pour le manque d'inspection de la potasse, de la farine et du lard.

M. Cameron présenta une requête de la part de William Stuart et autres, demandant un Bill pour régler l'inspection du bois de charpente.

Il fut nommé un comité, composé de MM. Boswell, Small et Cartwright, pour reviser la loi du Douaire.

M. Williams donna avis qu'il entendait soumettre un Bill pour changer les lois qui concernent les Officiers des Townships, dans le Haut Canada.

M. Baldwin commença alors à donner les raisons pour lesquelles il abandonnerait le parti de l'Administration, mais il fut interrompu par M. Ogden, qui le pria de différer jusqu'à ce que la Chambre se fût formé en comité, suivant l'ordre du jour.

La Chambre se forma alors en Comité général, suivant l'ordre du jour, et le discours du Gouverneur Général, fut pris en considération, d'après cet ordre.

Messrs. Desrivieres, McCulloch et Kimber ont laissé le siège de la Législature et sont arrivés en cette ville vendredi dernier.

EDUCATION UNIVERSELLE. — La population de Connecticut est d'environ 300,000 âmes, et dans le dernier recensement qu'on a fait de cet état on n'a trouvé qu'un seul homme ne sachant ni lire ni écrire.

Le bruit circule à Kingston qu'on a offert à M. M. Cameron, le Représentant de Lanark, la place d'Inspecteur Général du Canada, et qu'il n'attend que la fin de la Session pour l'accepter. La charge de Solliciteur Général du Haut Canada est encore vacante, et l'on dit que Son Excellence est rendu au bout de son latin, savoir à qui la donner. On donnerait à entendre que M. Charles D. Day sera nommé Solliciteur Général du Haut, et M. A. N. Morin, Solliciteur Général du Bas-Canada.

On dit que Lord Sydenham est encore dans un état assez précaire, sous le rapport de la santé.

LE PHENIX.

(A Monsieur l'Éditeur du Phoenix.)

MONSIEUR.—Ayant été injustement accusé par un des Membres du Comité des Marchés de la Corporation de cette Ville, comme étant un de ceux qui ont fait taxer les produits apportés par les habitants de la campagne, je déclare que cette accusation est une accusation fautive et malicieuse de la part de celui qui l'a faite, et à l'appui de ce que j'avance, je prends la liberté de vous transmettre une copie de la correspondance qui a eu lieu entre la Corporation et moi. J'espère donc que quoiqu'il ait plût à certain haut personnage de cette ville, de nier l'existence de ce document, et de me traiter de "menteur" en présence d'un nombre considérable de personnes, le public intelligent saura discerner qui des deux mérite davantage cette épithète, et qui des deux aussi à la bonne cause de son côté.

Je suis,
Monsieur,
Votre Obé. Sevt.,
L. B. LEPROHON.

HÔTEL DE VILLE.
9 Novembre, 1840.

MONSIEUR.—J'ai reçu ordre de vous prier d'envoyer par écrit, pour l'information du Comité des Marchés, quel état que pourra vous suggérer votre expérience, des taxes ou impôts additionnels qu'il conviendrait de fixer sur toutes provisions, produits et objets de toutes espèces, apportés et vendus, ou qui devront désormais être apportés et vendus sur le Marché de cette Ville. Vous voudrez bien mentionner aussi s'il serait avantageux d'imposer des taxes sur les voitures qui transportent ces produits, et en un mot, tout ce qui pourra, dans votre opinion, mettre la Corporation en état de créer un revenu nouveau à la Ville, tout en améliorant les Marchés et en y établissant un ordre et un système plus efficaces.

Je suis aussi chargé de vous prier de vous rendre à l'Hôtel de Ville, devant le Comité des Marchés, munis de l'état en question, à dix heures du matin, Mercredi prochain, le 11 du courant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très Obé. Servit.
J. P. SEXTON,
Clerc de la Ville.

L. B. Leprohon, Ecr.
Clerc du Marché Neuf.
Montréal.

AUX MESSIEURS DU COMITÉ DES MARCHÉS.

Ayant été requis par le comité des marchés d'indiquer quels seraient les objets ou les produits qui sont apportés sur le marché-neuf, sur lesquels il conviendrait d'imposer une taxe ou un droit, de même qu'à l'égard des voitures qui apportent ces objets au marché, je me vois forcé de représenter, respectueusement au comité, qu'à part de l'effet qu'une mesure de cette nature aura d'empêcher un grand nombre de cultivateurs d'apporter leurs denrées et produits sur le marché-neuf, je ne désire en aucune manière recommander une semblable mesure attendu que son adoption entraînerait un degré de responsabilité de ma part que je ne désire en aucune manière partager.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs Votre très humble Serviteur
L. B. LEPROHON, C. M.

MEXIQUE.—Nous lisons dans le *Courrier de la Louisiane*. Par le brick *Eusebio* venu de Campêche, nous avons appris que l'état de Yucatan avait définitivement déclaré sa séparation absolue de la république Mexicaine.

Le 16 mai, la nouvelle constitution décrétée par le congrès, fut publiée à Mérida, siège du gouvernement; le pavillon mexicain fut arraché par la populace, mis en lambeaux et remplacé par d'autres couleurs.

La liberté des cultes est déclarée par cette constitution: c'est la première fois que pareille chose est décrétée dans les anciennes colonies espagnoles. Toutes les garanties possibles sont promises aux étrangers.

Le gouvernement de la nouvelle république se propose d'envoyer des agents à Washington et en Europe pour réclamer sa nationalité.

DISTRICT DE MONTRÉAL. UN QUARTIER GÉNÉRAL DES SESSIONS DE LA PAIX, tenant JURISDICTION CRIMINELLE, dans et pour le District de Montréal, se tiendra à la COUR DE JUSTICE, dans la Ville de Montréal, SAMEDI le DIX de JUILLET courant, à DIX heures de l'avant-midi. Je donne en conséquence, avis public à tous ceux qui voudront poursuivre quelqu'un des prisonniers dans la prison commune du dit District, et autres, qu'ils soient là et alors présents. Et je donne pareillement AVIS à tous Juges de Paix, les Coronaires, sus-dits, les Officiers de Police, dans et pour le District sus-dit, qu'ils soient là et alors présents, avec leurs Records, Indictements et autres mémoires pour faire, selon leurs différents devoirs à cet égard, ce que de droit.

JNO BOSTON,
Shériff.

Bureau du Shériff,
Montréal, 30 Juin 1841.

FLEUR A VENDRE.

300 QUARTS de FLEUR, d'une qualité supérieure, fabriqués par le soussigné spécialement pour l'usage des familles.
E. HASKELL.
Montréal, 30 Juin 1841.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a constamment en main, une quantité considérable de CHARBON de GRILLE et de FORGE, de la meilleure qualité qu'il vendra au plus bas prix pour de l'argent comptant.

OLIVIER FOUCHER,
Forgeron, au Pont du Faubourg St. Antoine.
T. N. B.—Tout ordre exécuté avec soin et ponctualité.
Montréal, 26 Juin 1841.

VENTE PAR ENCAN.

PAR BETHUNE ET KITTSON.

VENTE de SUCRES, THÉS, EAU-DE-VIE ETC.—JEUDI prochain, le 1er de Juillet sera vendu aux Magasins de MESSRS LESLIE et Cie.

75 boucauts Cassonade de Porto Rico
20 do Sacre Raffiné
50 caisses Thé Twankay
30 boîtes do do
30 caisses do Young Hyson
25 do do Congou
20 do do Souchong
25 barriques Eau-de-Vie de Cognac
10 Pipes do Bordeaux
20 barriques Genièvre de Hollande à double graine
30 poches Café vert
5 boucauts Moutarde en Pots
15 boîtes do en bouteilles de livre et demi livre
5 tierçons Couperose
3 caisses Indigo
25 Poches Gingembre
12 paniers Fromage Anglais de Cheshire, première qualité
15 do do Gloucester, Simple
50 boîtes Chandelles à mèche cirée
10 do do Blanc de Baleine
10 caisses Cassia
50 poches Poivre
3 Boucauts Alum
30 boîtes Empois
200 lbs Muscades en lots

—AUSI—

60 Unettes Beurre du H. C.
La Vente à DEUX heures précises
BETHUNE et KITTSON.
ENCANTEURS
Montréal, 29 Juin 1841.

MAGASIN DE DAMES ET DE MESSIEURS

COUPE DE CHEVEUX DANS LE DERNIER GOUT, COIFFURES, FANFU-MERIES, STOCKS ETC.

RUE MCGILL, MONTREAL,

WILLIAM H. CLIFFORD ET FRERE prennent la liberté de présenter leurs remerciements aux Dames et Messieurs de Montréal et des environs, et au public en général pour l'encouragement généreux qu'ils en ont reçu et ils espèrent par leur attention aux différentes branches de leur commerce, en mériter la continuation. Ils prennent aussi la liberté d'annoncer qu'ils reçoivent maintenant de Londres et de New-York, un assortiment riche et varié des différents articles qui entrent dans leur branche et qu'ils peuvent prendre sur eux de recommander, vu qu'ils ont été choisis, dans cette dernière ville, par William H. Clifford lui-même. Ces articles comprennent:

Des Frisures Françaises pour Dames unies et non unies; des Plis et Cordonnets Français et Grecs; de longs bandeaux et des devants unis; des frisures anglaises, des Ringlets houpes et perruques de toilette pour Dames.—Perruques de toilettes pour Messieurs et toupees avec ressorts élastiques et en acier, de toutes espèces, et faits à volonté.
Stocks de Sain François double de la meilleure qualité, noirs, blancs et de couleurs, pour Messieurs.
Stocks de Sain noirs, blancs unis, fleuris et soulevés, pour Messieurs.
Stocks et Gravats pour Messieurs, de Bourgeois Français et d'étoffe Parisienne, d'une grande variété et d'une qualité supérieure.
Stocks militaires et d'Opéra, pour Messieurs.
Parfums Français et Anglais d'une qualité supérieure.
Un assortiment considérable de brosses à cheveux, à hardes, à dents et à ongles, ainsi que de brosses le poil de chameaux et Savonnettes Russes, Peignes de toilette et d'Ivoire.
Rasoirs—D'acier des Indes et d'acier argenté, de la meilleure fabrication; Strappes de Rasoirs.—métalliques et élastiques des meilleures fabrications Anglaises et Américaines.—Ainsi qu'une variété d'autres articles de goût.
Montréal, 26 Juin 1841.—1m

M. M. BIBAUD

TRADUCTEUR ET PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE ETC. ETC. ETC.

COIN DES RUES ST. JOSEPH ET DES GLACIS.
Montréal, 26 Juin 1841.—3c

ROSES, FLEURS ETC.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a toujours en main, une belle et grande variété de ROSES, et FLEURS de toutes sortes, qu'il vendra au plus bas prix pour de l'argent comptant.

CHARLES BARTEL,
Conservatoire, Fort des Messieurs du Séminaire, près de la Montagne.
Montréal, 26 Juin, 1841.

MIROIRS.

Le soussigné vient de recevoir six caisses de GLACES Anglaises de qualité supérieure, par le *Mercy* et par le *Toronto*; et reçoit actuellement par le Navire *l'Uncertain* de Hambourg, une grande quantité de GLACES Allemandes de 10-12 pouces sur 8-1-2, et de 46 pouces sur 24, qu'il offre en vente à des prix modérés.

—AUSI—

Un assortiment très-étendu et des plus variés, de MIROIRS de corniches, de pieds-droits, de grands MIROIRS et Miros de Toilettes, de la première qualité.—En gros et en détail.
MIROIRS et CADRES de tous genres faits à ordre.
SCULPTURES, et DORURE, etc.—aux conditions les plus libérales.
Les ordres de la campagne promptement exécutés.
JOHN SMITH,
Rue St. Paul.

Montréal, 25 Juin 1841.—1m

PAPETERIE DE LONDRES.

Le soussigné vient de recevoir par le *Toronto* et autres vaisseaux maintenant dans le port, un assortiment de PAPETERIE de Londres de la première qualité, savoir:

PAPIER à LETTRE, à BILLET et *FOOLSCAP* Superfins, PLUMES d'ACIER des meilleures fabriques; Plumes, Encre, Ardoises, Encriers à Patentes de Ferry, Porte-Plumes à ressort de Knight, etc. etc. Papier de toutes grandeurs pour LIVRES de COMPTES, lequel peut être rayé et relié à volonté, de la manière la plus solide.

Un assortiment de LIVRES de COMPTES, JOURNAUX et autres LIVRES de différentes grandeurs, constamment sous main.
E. C. TUTTLE,
Place de la Douane.
Montréal, 23 Juin, 1841.

PAR MACON ET FILS.

A VENTE PRIVÉE.

LES Soussignés ont en main:—
Thés Hyson Skin, Twankay, et Young Hyson, Cassonade, et Sucres Doubles raffinés, (en barils)
Brandy, (Martell's Brand),
Vinaigre, (Vin Blanc),
Poivre Moulé, Empois, Tabac en torquettes, Fleur.
Rum des Indes Orientales
Whiskey
Savon de Liverpool et de Londres,
do d'Odeur

—AUSI—

Un assortiment de MARCHANDISES SECHES dont ils disposent tout aux prix de l'Encan pour argent comptant.

MACON ET FILS.

Montréal, 23 Juin 1841.

EXHIBITION DE PEINTURES.

NOUVELLEMENT ouvert à l'inspection du public, et à vendre par vente privée, dans la vaste appartement au-dessus du Magasin de Chapeaux de Ashton, à l'enseigne de la *Place d'Armes* et de la *Grande Rue St. Jacques*, entrée par la porte du salon privé sur la *Place d'Armes*, une collection superbe et choisie d'anciennes PEINTURES à l'HUILE importées et élégamment encadrées, comprenant des chantillons sur différents sujets, tels que: l'Écriture, l'Histoire, la Mythologie, l'Architecture, des Portraits, Passages, Sujets Maritimes et de Pêches, Fleurs, Oiseaux et fruits, etc., dont plusieurs sont l'ouvrage des plus célèbres Artistes Italiens, Vénitiens, Allemands, Flamands et Espagnols. Cette collection a été faite à grands frais en Europe, et le Propriétaire, convaincu qu'il est qu'il suffit de la voir pour l'apprécier se flatte que les Dames et Messieurs de Montréal honoreront son Atelier de leurs visites. Afin de rendre l'Exhibition exclusive, le Propriétaire a jugé à propos de fixer la modique somme de 1s.—3d. par billet, lequel billet donnera le droit de visiter la chambre pendant la saison.

Heures de l'Exhibition de NEUF A. M. à UNE heure P. M. et de DEUX P. M. à SIX.
N. B.—Le Clergé et les Editeurs sont respectueusement invités.
Montréal, 23 Juin, 1841.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la Succession de feu St. JOSEPH FOURNIER en son vivant Maître-Macon et Entrepreneur sont averties de venir payer sans délai afin de s'éviter des frais de poursuites et celles à qui il est dû de présenter leur comptes à l'Étude du soussigné.
J. H. JOBIN, n. r.
Coin des rues St. Paul et St. Vincent.
Montréal 23 Juin 1841.

ASSORTIMENT DE RICHES BIJOUTERIES

MONTRES en or et en argent, Horloges, Vaisselle argentée, Secrétaires, Boîtes à ouvrages pour les Dames, Étuves de toilette, Canes, Fouets pour aller à cheval, Accordions, Coutellerie, etc.
G. SAVAGE & FILS ont reçu de Londres, de Sheffield et de Birmingham, des augmentations considérables à leur fonds de magasin, du dernier goût et d'un travail achevé, choisis par Mr. J. SAVAGE, et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés, en gros et en détail.
Encoignure des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.
Horloges, Montres, Vaisselle d'Argent et Bijouteries, faites et réparées.
Gravures et Estampes exécutées avec propreté et élégance.
Montréal, 23 Juin 1841.—1c

MARCHANDISES NOUVELLES.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs pratiques et le public en général, qu'ils reçoivent présentement par les différents vaisseaux dans le port, un assortiment considérable de MARCHANDISES de GOUT et d'ÉTAPE et très bien adopté pour les MARCHANDS de la ville et de la campagne. Parmi les quelles se trouve un excellent assortiment de CHAPEAUX de PAILLE pour les Dames, à vendre à leurs magasins, en GROS et en DÉTAIL, en face du palais de Justice, (aux contrevents barrés.)

N. B. Comme les Marchandises ci-dessus ont été choisies sur les lieux par un des associés, ils pourront en disposer à pas prix, au comptant.
J. L. BEAUDRY & Cie
Montréal, 23 Juin, 1841.

AGENCE DE PAMPHLETS, ETC.

Le soussigné informe très respectueusement les AMATEURS de LECTURE de MONTREAL et du CANADA généralement, qu'il recevra des Souscriptions et enverra dans aucune partie du Canada, les premières et principales Revues, Magasins Littéraires, Papier-Newslet et Ouvrages d'Arts et de Sciences, qui se publient en Angleterre et aux États-Unis. Il se propose d'établir un Commerce permanent pour les Ouvrages Périodiques, et ne s'épargnera aucune peine pour se procurer et obtenir avec exactitude et régularité, aucun des ouvrages ci-dessus que l'on pourrait lui demander.

En s'adressant au Soussigné, on verra qu'il vous procure les Revues et Magasins au prix bien moindre que celui auquel on aurait pu se les procurer par quelque autre voie.
Ouvrages Périodiques aussi reliés, avec propreté, et des Numéros fournis pour remplacer ceux qui vous manqueraient.
Bureau, No. 98, Rue Notre Dame.
J. H. TEBBETS.

Montréal, 23 Juin, 1841.

AVENDRE par le soussigné, à son Magasin, Rue St. Paul, 400, AGALLONS d'ESSENCE d'EPINETTE qui seront vendus au plus bas prix pour argent comptant.

JOSEPH CAJETAN LEBLANC.

Montréal 23 Juin 1841.—1c

ANNONCE.

Le soussigné offre en vente au MAGASIN de LIQUEURS et ÉPICES, situé au coin des rues Notre Dame et St. Vincent en face du palais de justice tous les articles d'épicerie, vins, liqueurs et généralement tous articles de consommation dépendant du commerce de GROCERIES; le tout de la meilleure qualité, et au plus bas prix, pour argent comptant.
FRANÇOIS MERCURE,
AGENCE.

Montréal, 23 Juin 1841.—6c

CONTRAT POUR LE GOUVERNEMENT.

BUREAU DU SHERIFF.

Montréal, 21 Juin 1841.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 12 de Juillet prochain, à MIDI, précis, pour 600 CORDES de BOIS de chauffage de mesure française et parties égales d'ÉRABLES, de MERISIER et de HÊTRE, livrable dans la cour de la Prison à mesure qu'il sera requis.
Il sera exigé des cautions pour l'exécution du contrat.

—AUSI—

Trois mille boîtes de Paille d'Avoine.

JOHN BOSTON,
Shériff.

Montréal, 23 Juin, 1841.

AGRICULTURE.

CULTURE DE LA FEVE DE MARAIS.

J'étais encore bien jeune lorsque quelqu'un vint dire à mon patron que pour obtenir deux récoltes d'une seule plantation de fèves, il suffisait de couper la plante à 4 ou 5 pouces de terre aussitôt après la première récolte en vert.

Depuis six ans, j'obtiens deux très bonnes récoltes de fèves des mêmes plantes. Dans l'été de 1826, un ouragan a couché mon champ de fèves par terre, pendant que les plantes étaient en pleine floraison.

Mousse. — La mousse, si abondante dans nos bois, convenablement séchée et nettoyée de la terre qui peut y rester attachée, serait utilisée pour former, des sommiers, matelas, et des oreillers, qui seraient à la fois économiques et d'un bon usage.

Fougère. — On peut en dire autant de cette plante, qui pourrait être également employée dans la literie, et serait préférable à la laine durant l'été.

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES, VINS, ESPRIT, ETC. ETC. ETC.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a commencé à faire commerce comme ci-dessus, dans cette maison ancienne et bien connue, située au COIN du MARCHÉ ST. LAURENT.

JOHN MCGIBBON. Grande Rue du Faubourg St. Laurent. Montréal, 23 Juin 1841.

C. D. S. LOVIS, HORBOGIER.

TRANSPORTE son magasin dans la maison occupée ci-devant par Messrs Bridge et Carré, vis-à-vis l'ancienne résidence de N. B. Doucet, Esq., N. F. Rue Notre-Dame. Montréal, 23 Juin 1841.

ANNONCE. Le Soussigné offre en vente au MAGASIN de LIQUEURS et EPICERIES situé au coin des rues Notre Dame et St. Vincent en face du Palais de Justice tous les articles d'épicerie, vins, liquors et généralement tous articles de consommation dépendant du commerce de GROCERIES; le tout de la meilleure qualité, et au plus bas prix, pour argent comptant.

MONSIEUR ALEXANDRE DUBOIS informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a retabi son HOTEL vis-à-vis le PALAIS de JUSTICE à Montréal, et il a l'espoir que par l'attention qu'il apportera à servir ceux qui voudront bien l'honorer, mériter la faveur de leur patronage.

Il peut de plus recevoir plusieurs PENSIONNAIRES soit au mois ou à la semaine etc. Son HOTEL étant convenablement situé au centre de la ville, Messieurs les marchands de Campagne trouveront chez lui de bonnes chambres et une table servie des mets les plus succulents. Les prix modérés. Montréal, 23 Juin 1841.

APPRENTI DEMANDE.

Le Soussigné a besoin d'un APPRENTI FORGERON MARTIN CULLEN. Rue McGill, — Porte voisine de M. Curran, Forgeron. Montréal, 23 Juin, 1841.

DR. MEILLEUR, PETITE RUE ST. JACQUES. Derrière la grande Eglise Anglaise. Montréal, 22 Juin 1841.—tf

CONNELL GALLAGHER, TAILLEUR, Coin des Rues Saint Eloi et Saint Sacrement, N. B.—Il a constamment en main des HARDES FAITES. Montréal, 22 Juin, 1841.—tf.

MARTIN CULLEN, Forgeron et Ferblantier. Transporté sa BOUTIQUE dans la maison et dépendances adjointes à la Forge de M. Curran, Rue McGill. N. B.—Tous ordres ponctuellement exécutés. Montréal, 23 Juin, 1841.

NOUVELLE FABRICATION DE CHAISES. EN GROS ET EN DETAIL. Coïn des rues McGill et St. Joseph.

Le Soussigné aura constamment sous main des CHAISES de toutes façons, et au plus bas prix. EDMOND GATES. N. B.—On invite le public à les venir voir. Montréal 23 Juin 1841.

JOHN GRIFFITHS, MAGASIN DE MEUBLES, DE PEINTURE ET DE VITRERIE, No. 50, Rue St. Paul. Prés de la Place de la Nouvelle Douane, EN GROS ET EN DETAIL. J. G. A TRANSPORTE son ATELIER dans la maison presque vis-à-vis celle qu'il occupait ci-devant, et a sous main un assortiment considérable de SIEGES et de CHAISES à fond de canne et de jonc, ainsi que des CHAISES de Windsor dans le dernier goût, TABLES, COUCHETTES, LAVEMAINS, etc.

VENDE par le soussigné : 1000 cotées de cuir à semelles, 50 douzaines de peaux de Taures, 50 do Peaux de Veaux, 500 do de Cuir fendu, Avec un assortiment considérable de Harnais, Maroquin, Empeignes, d'oublures, bordures, fil de Cordonnier, etc. etc. EDWARD FIELD. Rue St. Paul. A deux portes de la Rue McGill. Montréal, 23 Juin 1841.—tf.

ATTENTION. Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN de CHAPEAUX au coin de la Rue St. Jean Baptiste sur la Rue St. Paul, dans une Maison en Briques, où il aura constamment en main de toutes sortes de CHAPEAUX et dans le dernier goût, avec aussi un assortiment de CASQUETTES, de TOILES Cirées, de toutes les dimensions, et de la meilleure qualité. Il espère par son choix et son assortiment aussi complet que possible dans cette branche, mériter leur patronage. THEOPHILE ST. DENIS. Montréal, 23 Juin 1841.

NOUVEAU MAGASIN DE SOULIERS, ETC.

LES Soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont ouvert un MAGASIN de CORDONNIER, vis-à-vis la bâtisse du Medical Hall, Rue Notre Dame, et qu'ils auront constamment sous main un assortiment étendu de BOTTES et de SOULIERS de toutes façons, pour DAMES et pour MESSIEURS, dans le meilleur goût. Un assortiment complet de Chaussures d'Enfants; tous ces objets seront vendus à des prix réduits pour de l'ARGENT COMPTANT, et les Soussignés espèrent une part dans le patronage du public. CURLEY ET O'CONNOR. Vis-à-vis le Medical Hall, — Rue Notre Dame. Montréal, 23 Juin, 1841.

AVENDRE. Un assortiment de Voitures superbement construites dans le goût moderne, et consistant en un OMNIBUS qui peut contenir HUIT personnes et dont on peut faire une voiture couverte ou non couverte à volonté des CHARIOTS OMNIBUS, des PLETONS doubles, des SLEIGHS simples et doubles, et un PHETON anglais de construction supérieure. Le soussigné se charge aussi de réparer, arranger et peindre toutes espèces de voitures, avec ponctualité. P. BEAUCHAMP. Rue Cheneville, près de la rue Craig, Faubourg St Laurent. Montréal, 23 Juin, 1841.

AVIS. Le Soussigné donne avis que par procuration reçue devant Maître LADUGAS et son confrère, notaires, il est autorisé par Sieur EDOUARD BOURGEOIS et Dame ELOÏSE MERCURE, son épouse, venue en premières noces de feu Narcisse Ducondu, marchand de Montréal, de percevoir toutes lettres dues à la Succession du dit feu Narcisse Ducondu et d'adopter tous procédés pour le recouvrement des dites dettes. Il notifie en conséquence tous les débiteurs de la dite Succession d'avoir à payer sans délai entre ses mains. FRANCOIS MERCURE. Montréal, 22 Juin 1841.—tf.

ANDREW CONLAN, MARCHAND TAILLEUR, Rue Saint François Xavier, AYANT REÇU LES DERNIERES MODES DE LONDRES, PARIS, ET DE NEW-YORK. EST prêt à recevoir les ordres de ses amis et du public. Il les exécutera à sa manière ordinaire de supériorité. Montréal, 23 Juin, 1841.

ROBILLARD ET RASSETTE, No. 74 FINE STREET, NEW-YORK. DEPUIS longtemps familiers avec les grands avantages qu'offre en tout genre, le marché de New-York, remplissent avec reconnaissance et ponctualité aux termes les plus avantageux, tous les ORDRES que leur compatriotes et le public en général voudront bien leur confier, pour L'ACHAT et la VENTE des MARCHANDISES ET PRODUITS de toutes espèces ainsi que pour toutes autres transactions commerciales. New-York, 23 Juin 1841.

J. N. WALKER, MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE PRESSES. RUE NOTRE-DAME. Vis-à-vis l'Eglise des Récollets.

INFORME, respectueusement les MAITRES IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approvisionnées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York donnant ici à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt. Les personnes, désirant encourager l'industrie des habitants dans le pays, et en même temps se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'imprimerie de Mr. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une presse, maintenant en usage, faite par Mr. J. N. WALKER. Montréal 22 Juin 1841.

Nous, les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage faite par Mr. J. N. Walker, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des presses généralement en usage à présent dans la province. JAMES STARKE, JOHN LOVELL, LOUIS PERRAULT, JOHN C. BECKETT, JOS. PERRAULT, JOHN GIBSON, THOMAS EVANS, F. CINQ-MARS, J. E. MILLER, PETER GRANT, DONALD McDONALD, JOHN AIKMAN, L. C. LANTHIER, H. PERKINS, ANDREW T. HOLLAND, JOHN WILLIAMS.

Liste des prix-mêmes que ceux de New-York. Imperiale, No. 5 . . . \$300 0 0, No. 3 et 4 . . . 275 0 0, No. 2 . . . 260 0 0, No. 1 . . . 250 0 0, Super Royal . . . 240 0 0, Medium . . . 230 0 0, Foolscap . . . 150 0 0. Presses à copier, Machines à imprimer, et tous les Outils d'imprimeurs et Relieurs, fait au plus court avis. Les Editeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois, et de charger le montant à J. N. WALKER. Montréal, 22 Juin 1841.

Le PHOENIX se publie trois fois par semaine, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI, à SIX heures du matin. Afin de le mettre à la portée de toutes les classes, la Souscription consistera en la modique somme de DIX CHELINS par an, pour la Ville, et QUINZE CHELINS pour la Campagne payable dans tous les cas d'avance. Ce Journal sera aussi offert en vente dans la Ville et les Faubourgs à DEUX SOLS, le Numéro, afin de pouvoir accommoder ceux qui ne désiraient pas y souscrire pour un AN, ou espace de temps limité. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est d'un an, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés de continuer. Les Lettres, Faquets, Argent, Correspondances, etc., doivent être adressés franc de port, à l'imprimerie du CANADA TIMES et du PHOENIX, No. 217, Rue St. Paul, vis-à-vis le Magasin de Messrs. R. et H. Corse, Peintres etc.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 et demi deniers courant. Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d. Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque suivante.

Les annonces non accompagnées d'ordres seront publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. MONTREAL.—Imprimé et publié par J. J. WILLIAMS du Faubourg St Antoine, Propriétaire du PHOENIX et du CANADA TIMES. N. B.—Le nombre immense qui en sont tirées, (et qui se montent à pas moins de 4,000,) ainsi que sa circulation très étendue, tant dans la Ville que dans la Campagne, rendront ce Journal des plus avantageux pour les AVERTISSEMENTS en langue Française.